

L2 choix difficile entre 4 TD ...

Par **k1fry90**, le **07/09/2010** à **19:55**

Bonjour à tous,

Voilà je rentre en L2 cette année. Je dois faire un choix entre 4 TD et je suis perdu role not found or type unknown

J'ai lu les nombreux posts sur le sujet mais je n'arrive pas à faire mon choix.

Voici les 4 options :

- TD Droit Civil
- TD Pénal
- TD Finances publiques
- TD Droit administratif

Et je dois en choisir 2 parmi ces 4 TD.

Je ne sais vraiment pas quoi prendre. Je n'ai pas vraiment d'idée quant à la suite de mes études mais j'aime vraiment le droit. En 1^{ere} année j'avais particulièrement apprécié le constit. J'avais aimé le civil aussi mais apparemment des problèmes de méthodo (commentaire d'arrêt) et je n'ai pas eu des notes flamboyante en L1. Malgré tout, je pense que c'est une matière indispensable. Qu'en pensez-vous ?

Après d'après ce que vous dites sur le forum, admin servira plus que pénal. J'avais également aimé aussi institution admin et juridictionnelle. Je ne sais pas s'il y a un lien ?

Et enfin, (je sais qu'il ne faut pas y preter attention) juste à titre d'information, comme je suis étudiant salarié, je voudrais savoir quelles sont les matières les "plus faciles".

Par **Titejuriste1**, le **07/09/2010** à **20:19**

Civil et admi, le reste le td n'est pas nécessaire.

Par **akhela**, le **07/09/2010** à **23:01**

[quote="Titejuriste1":2jnxzdwj]Civil et admi, le reste le td n'est pas nécessaire.[/quote:2jnxzdwj]

+1, le reste n'apporte strictement rien en TD

Par **k1fry90**, le **07/09/2010** à **23:47**

Merci pour vos réponse.

Donc, choisir pénal en TD ne sert pas à grand chose. Quelle est selon vous la matière la plus intéressante ?

En fait je pense à passer le CAPA pour être avocat spé en droit des affaires , mais ce n'est qu'un vague projet.

Et concernant les notes, j'ai pu entendre que les élèves avaient en moyenne de meilleurs notes en pénal. Est-ce vrai ? Je sais que cela peut paraître absurde mais cela peut, à moindre degré, influencer mon choix.

Merci

Par **akhela**, le **08/09/2010** à **07:19**

admin est la matière la plus intéressante en TD (pour un affairiste, il faut un peu connaître d'admin pour le contentieux fiscal).

civil est une matière à première vue simple, mais que seul les TD permettent d'aborder correctement (et pour un avocat, surtout affairiste, c'est fondamental).

fi pu est très complexe et ne sert que pour les futurs fonctionnaires des finances.

pénal général est une matière simpliste qui ne nécessite aucun approfondissement.

Par **k1fry90**, le **08/09/2010** à **11:20**

:D

Bon ok je ne vais pas insister plus longtemps Image not found or type unknown

Je vous fais confiance et vais prendre admin + civil.

En espérant faire le meilleur choix. :)

En tout cas merci pour vos précisions. Image not found or type unknown

Par **Clara Fnaiche-Pastinelli**, le **27/08/2014** à **11:10**

Je me retrouve face au même problème, penses-tu que civil et admi est le meilleur choix ?

Par **Dragon**, le **27/08/2014** à **14:14**

Bonjour,

oui les conseils précédents sont toujours valables!

Par **Yn**, le **27/08/2014 à 16:16**

Droit administratif et droit civil (obligations), sans hésiter. Ce sont les bases du droit public et du droit privé, tout étudiant en droit doit connaître ces matières.

Par **Booker**, le **27/08/2014 à 18:16**

Si j'ai bien compris ce qu'on m'a dit, en L2 civ/adm pour les bases, et après en L3 tu te spécialise dans ce que tu comptes faire/ce que tu aimes vraiment.

Mais là, civ/adm.

Bon courage ;)

Par **lea1307**, le **06/07/2017 à 18:28**

Bonjour à tous,

En L1 je n'avais pas pris droit civil en choix de TD. Voulant faire du droit public, et au vue de mon attrait pour ces matières j'aimerais prendre en TD administratif et finances publiques.

Est-ce qu'il manquerait quelque chose à ma formation si je n'ai jamais pris civil en TD ?

Par **Nemo1799**, le **06/07/2017 à 18:44**

Attention, au CRFPA, le droit des obligations est incontournable.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/07/2017 à 09:07**

Bonjour

Je rejoins Nemo1789. Si vous visez le CRFPA, il est primordial que vous suiviez le droit des obligations en TD.

Et personnellement, je pense que tout le monde devrait prendre obligation et administratif en TD. C'est ce que j'avais fait quand bien même je savais déjà que je voulais poursuivre en droit

privé.

Par **Le Juriste 70**, le **20/08/2017** à **15:47**

Bonjour

Le droit administratif est si important que ça ? J'hésite avec le droit pénal qui m'intéresse bcp plus

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/08/2017** à **07:45**

Bonjour

Oui c'est très important car l'objectif de la L2 n'est de se spécialiser mais d'acquérir les bases en droit privé et en droit public. C'est pourquoi pour les TD c'est le duo obligation/administratif qui s'impose. Ces deux matières doivent être creusées pour être mieux comprises.